



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1092-23**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, le Règlement 1092-23 amendant le règlement n°969-18 sur les permis et certificats et visant à modifier un article concernant notamment l'émission de constats d'infraction.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce treizième (13^e) jour du mois de septembre l'an deux mille vingt-trois (2023).

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière